



# Fonction publique

## Chiffres-clés 2017

FAITS ET  
CHIFFRES

Direction générale  
de l'Administration  
et de la Fonction Publique  
Dgafp

### Emploi dans la fonction publique

- **5,451 millions de personnes travaillent dans les trois versants de la fonction publique**, hors 198 000 bénéficiaires de contrats aidés, soit 19,9 % de l'emploi total (salié et non salarié) en France (métropole + DOM), au 31 décembre 2015.
- **FPE : 2,398 millions d'agents**, soit 44,0 % de l'emploi public : 79,8 % dans les ministères, et 20,2 % dans les EPA nationaux.
- **FPT : 1,889 million d'agents**, soit 34,7 % de l'emploi public : les 3/4 dans les régions, départements et communes, et 1/4 dans les EPA locaux.
- **FPH : 1,163 million d'agents**, soit 21,3 % de l'emploi public : 88,2 % dans les hôpitaux, 8,4 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3,4 % dans les autres établissements médico-sociaux.
- Le taux d'administration (hors militaires et hors bénéficiaires de contrats aidés) dans les trois versants de la fonction publique est de **72 agents pour 1 000 habitants** (métropole + DOM) : 82 % en Île-de-France, 85 % dans les DOM et 70 % en province.
- **Statuts dans les trois versants de la fonction publique** : 3,851 millions de fonctionnaires, 940 200 contractuels, 300 300 militaires et 359 000 agents relevant des « autres catégories et statuts » (dont 142 100 enseignants des établissements privés sous contrat, 121 300 médecins, 51 700 assistants maternels et familiaux, 27 700 ouvriers d'État et 13 600 apprentis).
- **Évolution des effectifs dans la fonction publique en 2015** : **+0,2 % dans la FPE, -0,3 % dans la FPT et +0,2 % dans la FPH**. Recours aux contrats aidés : +2,8 %.
- **Catégories hiérarchiques** : **FPE** : 56 % des agents sont en catégorie A (dont 4 % en A+), 24 % en catégorie B et 20 % en catégorie C. **FPT** : 10 % en A (dont 0,7 % en A+), 14 % en B et 76 % en C. **FPH** : 32 % en A (dont 0,5 % en A+), 20 % en B et 48 % en C.
- **966 100 enseignants** (dont 142 100 enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat).
- **FPE** : 56 % des agents relèvent des ministères de l'enseignement ; 12 % de l'Intérieur et de l'Outre-mer ; 11 % de la Défense ; 7 % des ministères économiques et financiers et 4 % des ministères sociaux.
- **Âge moyen** : trois versants de la fonction publique : 43,2 ans ; FPE : 42,4 ans ; FPH : 41,7 ans ; et FPT : 44,9 ans.
- **Part des 50 ans et plus** : trois versants de la fonction publique : 32,9 % ; FPE : 29,7 % ; FPT : 38,9 % ; FPH : 29,6 % ; Privé : 27,3 %.
- **Femmes** : **62 % des effectifs de la fonction publique en 2015** (contre 46 % dans le secteur privé), FPE : 55 % (y compris militaires), FPT : 61 % et FPH : 78 %. Elles occupent **40 % des corps et emplois A+** (dont 35 % dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction - ESD) : 39 % dans la FPE (dont 32 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 29 % dans les ESD) et 47 % dans la FPH (la totalité dans les ESD).
- **23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel**, contre 5 % des hommes.
- **Niveaux de diplôme des agents** : 6 % des agents n'ont aucun diplôme (FPE : 2 %, FPT : 13 %, FPH : 4 %), 27 % ont un diplôme inférieur au baccalauréat (FPE : 11 %, FPT : 43 %, FPH : 34 %), 16 % un diplôme équivalent au bac (FPE : 16 %, FPT : 17 %, FPH : 14 %) et 51 % un diplôme du supérieur (FPE : 71 %, FPT : 27 %, FPH : 48 %).

### Recrutements

- **Concours externes et assimilés, FPE en 2015** : **36 976 recrutements** (92,6 % par concours externes).
- Les lauréats des **concours externes et assimilés** dans la **fonction publique territoriale**, la **Ville de Paris** et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (**CASVP**) représentent **31 336 personnes** en 2015.
- **Concours internes et assimilés** : **17 965 personnes** en 2015 dans la FPE, et **21 963** dans la FPT
- **La part des femmes** dans l'ensemble des recrutements externes est de **63,6 %**.
- **Niveau des personnes recrutées dans la FPE** : 73,6 % des recrutements concernent les postes de catégorie A, pour lesquels le niveau d'étude requis est le doctorat ou le master 2 (bac+5) dans 90 % des cas. 28,6 % des lauréats aux postes de catégorie B ont bac+4 et plus (niveau requis : bac à bac+3) ; 80,6 % en C ont bac et plus (niveau requis : BEPC) (chiffres non exhaustifs : niveau d'étude inconnu pour 16,5 % des lauréats en B et 25,3 % en C).

### Mobilités et parcours professionnels

- En définissant la mobilité comme le fait de changer d'employeur, de zone d'emploi ou de statut (ou situation d'emploi), parmi les agents employés dans la fonction publique en 2014 et 2015, **8,9 % sont mobiles en 2015**. 4,5 % ont changé d'employeur public (dont 0,7 % de versant) ; 4,2 % de zone d'emploi ; 2,9 % de statut ou de situation d'emploi ; 0,8 % des fonctionnaires civils ont changé de catégorie hiérarchique en 2014.
- Fin 2015, parmi les fonctionnaires de l'État, 8,4 % n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine (position statutaire).

### Formation

- **Nombre moyen de jours de formation par agent** : dans les ministères, hors enseignement, 8,0 jours en 2015, dont 3,3 jours de formation professionnelle : 3,9 jours de formation professionnelle en catégorie A, 3,8 en B et 2,3 en C. Dans la FPT, en 2013, 2,5 jours de formation : 3,4 en A, 3,3 en B et 2,3 en C. Dans la FPH, en 2015 : 1 023 000 départs en formation financés dans le cadre des plans de formation.
- **Dépenses de formation** des ministères, hors enseignement, en 2015 : 1,8 milliard d'euros, soit 7,8 % de la masse salariale.

## Rémunérations

- **Salaire net mensuel moyen en 2015 : 2 219 euros dans la fonction publique**, avec 2 495 euros dans la FPE, 1 891 euros dans la FPT et 2 239 euros dans la FPH. **Secteur privé : 2 250 euros.**
- Évolution en 2015 du salaire net moyen en euros constants : +0,6 % dans la fonction publique, avec +0,4 % dans la FPE, +0,8 % dans la FPT et +0,6 % dans la FPH. Secteur privé : +1,1 %.
- Évolution en 2015 de la rémunération moyenne nette des personnes en place (RMPP) en euros constants : 1,8 % dans la fonction publique, avec 1,8 % dans la FPE, 1,7 % dans la FPT et 1,9 % dans la FPH.
- Dispersion des évolutions de traitement indiciaire brut dans la FPE (2011-2015) : 11,7 % des agents ont connu une évolution de traitement (en euros courants) inférieure à l'inflation (2,0 % hors tabac sur la période) ; la moitié, supérieure à 7,9 % ; pour 10 % des agents, supérieure à 14,9 %.
- Évolution en moyenne annuelle de la grille indiciaire (ITB-GI) : +0,3 % en 2015.
- Point fonction publique : pas d'évolution en 2015.

## Retraites

- **41 344 nouvelles pensions de retraite ont été attribuées en 2015** à des titulaires de la FPE, 11 193 à des militaires, 2 136 à des ouvriers d'État, 33 167 à des titulaires de la FPT et 21 026 à des titulaires de la FPH (hors médecins hospitaliers).
- L'âge moyen des nouveaux pensionnés de la FPE (hors La Poste et France Télécom) est de **61,6 ans en 2015**.
- Au 31 décembre 2015, les **2,8 millions de pensionnés** des trois versants de la fonction publique ont touché une **pension moyenne de 1 781 euros par mois**.

## Dépenses de personnel

- **Budget de l'État en 2016 : 314,4 milliards d'euros.**
- Dépenses de personnel de l'État en 2016 : **39,2 % du total des dépenses du budget de l'État** (nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts), soit **123,2 milliards d'euros** (5,4 % du PIB), dont 70,6 milliards d'euros de rémunérations d'activité et 51,9 milliards d'euros de cotisations et contributions sociales. **Pensions civiles, militaires et ouvriers d'État en 2016 : 55,1 milliards d'euros** (dépenses annexes du titre 2).
- **Action sociale ministérielle en 2017 : 528,1 millions d'euros** : dont restauration : 116,4 ; logement : 143,0 ; famille, vacances : 119,7 ; mutuelles, associations : 68,2 ; prévention et secours : 43,9 (LFI 2017). **Action sociale interministérielle : 124,2 millions d'euros** (crédits de paiement, LFI, 2017). **Action sociale gérée par le CGOS : 422,6 millions d'euros en 2016.**

## Relations professionnelles

- Taux de participation pour **les élections aux comités techniques ministériels (CTM) et certains comités techniques** : 52,3 % dans la fonction publique de l'État, 54,9 % dans la fonction publique territoriale et 50,2 % dans la fonction publique hospitalière, soit 52,8 % pour l'ensemble des trois versants. La CGT arrive en tête avec 23,1 % des suffrages, la CFDT et FO suivent (respectivement 19,3 % et 18,6 %) et devancent l'Unsa (10,4 %) et la FSU (7,9 %). Viennent ensuite Solidaires (6,8 %), la CFTC (3,3 %), la CGC (2,9 %), la FA-PP (2,9 %) et la FGAF (1,6 %), les 3,2 % de suffrages restants correspondant à diverses organisations syndicales.
- Taux de participation pour **les élections aux comités techniques de proximité : 53 %**. Pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la CGT arrive en tête dans treize régions notamment l'Île-de-France et la CFDT dans huit régions.
- Taux de participation pour les élections aux commissions administratives paritaires (CAP) **dans la FPE 59,2 %**. Le nombre de CAP est passé de 396 à 349. FO et FSU arrivent en première position avec respectivement 18,8 % et 18,3 % des suffrages, l'UNSA et la CGT suivent (respectivement 14,8 % et 12,7 % des suffrages) et devancent la CFDT (12 %) et Solidaires (9,2 %). Suit la CGC avec 6 % des suffrages parmi les principaux syndicats représentés.
- Taux de participation global pour les élections aux CAP **dans la fonction publique territoriale : 54 %**. La CGT arrive en tête avec 28,8 % devant la CFDT et FO (20,8 % et 18,5 %). Pour les catégories hiérarchiques A et B, la CFDT devance la CGT (28,8 % et 26,6 % contre 14,7 % et 23,5 %) alors que pour la catégorie hiérarchique C, la CGT devance FO (31,9 % contre 19,8 %).

## Temps et conditions de travail

- **36,7 % des agents des trois versants de la fonction publique travaillent le dimanche et les jours fériés** (même occasionnellement) et 17,5 % la nuit.
- **28,2 % des agents sont exposés à au moins trois contraintes de rythme** (FPE : 25,1 %, FPT : 24,9 %, FPH : 40,4 % et 37,3 % dans le secteur privé).